

régie 
eau & assainissement
de la ville de saint-pierre



Ville de Saint-Pierre

2015

*Eau &
Assainissement*
**RAPPORT SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Sommaire

Sommaire	2
1) Présentation générale	4
1.1) Préambule	4
1.1.1) Mode d'exploitation du service	4
1.1.2) La régie eau et assainissement	4
1.2) Caractéristiques techniques du service	5
1.2.1) Présentation du territoire desservi	5
1.2.2) Nature des ressources utilisées	5
1.2.3) Le barrage de la Vigie	6
1.2.4) Le barrage du Goéland	6
1.2.5) Disponibilité de la ressource	6
1.2.6) Pluviométrie	7
1.2.7) Prélèvements annuels	7
1.2.8) Évolution de la production	7
1.2.9) Coulage hivernal	8
1.2.10) Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.2.11) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
1.2.12) Branchements publics en plomb	8
1.2.13) Contrôle des débits mis en distribution	9
1.2.14) Campagne de recherche de fuites	9
1.3) Tarification de l'eau et recettes du service	9
1.3.1) Généralités	9
1.3.2) Tarification forfaitaire des immeubles	9
1.3.3) Tarification proportionnelle	10
1.3.4) Tarification des travaux	10
1.3.5) Répartition des recettes de fonctionnement	10
1.4) Indicateurs de performance	11
1.4.1) Qualité des eaux distribuées	11
1.5) Actions de solidarité et de coopération	12
2) Données et résultats 2015	13
2.1) Population desservie	13
La population desservie en 2015 est indiquée dans le tableau ci-dessous :	13
	13
2.2) Prélèvement et production	13
2.2.1) Volumes prélevés dans le milieu naturel	13
Les volumes prélevés dans le milieu naturel de ces dernières années sont indiqués dans le tableau et les graphes ci-dessous :	13
2.2.2) Production	15
2.3) Recettes du service	16
2.4) Indicateurs de performance	16
2.4.1) Les indicateurs de qualité des eaux distribuées	16
2.4.2) Synthèse des performances du réseau de distribution	17
2.4.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	17
2.5) Financement des investissements	18
2.5.1) Dépenses investissements	18
2.5.2) Descriptif des travaux	18
2.6) Dette	19

2.7) Amortissements	20
2.8) Travaux en régie	21
2.9) Contrôle des débits mis en distribution	21
2.10) Campagne de recherche de fuites	22
3) Projets 2016	23
Station de potabilisation	Erreur ! Signet non défini.
Mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des réseaux	23
Études pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	23
Étude pour le transfert de la gestion des réseaux de la Collectivité Territoriale	23
Travaux eau-assainissement rues Beaussant et Albert Briand	Erreur ! Signet non défini.
Travaux barrage du Goéland	23

1) Présentation générale

1.1) Préambule

1.1.1) Mode d'exploitation du service

La commune de Saint-Pierre assure l'exploitation directe du service public de l'eau. Par délibération N° 58-2006 du conseil municipal en date du 18 décembre 2006 elle a constitué une régie dotée de la seule autonomie financière.

1.1.2) La régie eau et assainissement

La régie municipale a pour objet le captage, le traitement, et la distribution de l'eau potable, ainsi que l'assainissement collectif et autonome sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

La régie eau et assainissement est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président.

Le maire en est le représentant légal et l'ordonnateur.

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres issus du Conseil Municipal. Il délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision.

Le budget de la régie à seule autonomie financière est présenté par le maire et voté par le conseil municipal. Il constitue un budget annexe de celui de la commune. Les opérations budgétaires ainsi que la comptabilité et la trésorerie du service sont distinctes de celles de la commune.

1.1.3) Moyens humains

La régie eau et assainissement compte trois agents à temps plein : deux agents d'exploitation, et un dessinateur de réseau eau et assainissement. Ils sont en charge du fonctionnement et de l'entretien des installations de captage et de potabilisation de l'eau, ainsi que du récolement des réseaux d'eau et d'assainissement, et de l'entretien du réseau d'adduction d'eau potable (rinçage unidirectionnel, recherche de fuites).

1.1.4) Infrastructures

La Ville de Saint-Pierre est propriétaire des infrastructures de potabilisation de l'eau. Elle est également propriétaire du réseau de distribution à l'intérieur du périmètre borné par la rue Commandant Blaison à l'Ouest, l'étang Boulot et le Barachois au sud, le port à l'est et la montagne au nord.

La Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est propriétaire des retenues d'eau et des ouvrages annexes, des réseaux de distribution dans les lotissements récents et dans les zones d'habitat diffus le long des routes extérieures.

La régie eau et assainissement exploite l'ensemble de ces installations. Toutes les opérations d'entretien sur les réseaux de distribution d'eau potable sont assurées par le service de la voirie de la ville de Saint-Pierre pour le compte de la régie.

1.2) Caractéristiques techniques du service

1.2.1) Présentation du territoire desservi

Le territoire communal s'étend sur 26 km² et comprend l'île de Saint-Pierre, ainsi qu'un ensemble d'îles, îlots et rochers inhabités (Ile aux Marins, autrefois habitée, Ile aux Pigeons, Grand Colombier, etc.)

La population totale est d'environ 5 600 habitants.

Le réseau public d'eau potable dessert la ville de Saint-Pierre et sa périphérie sud vers l'aéroport. Il se prolonge vers les anses de Savoyard, Cap-aux-Basques et Ravenel et vers le quai en eau profonde.

1.2.2) Nature des ressources utilisées

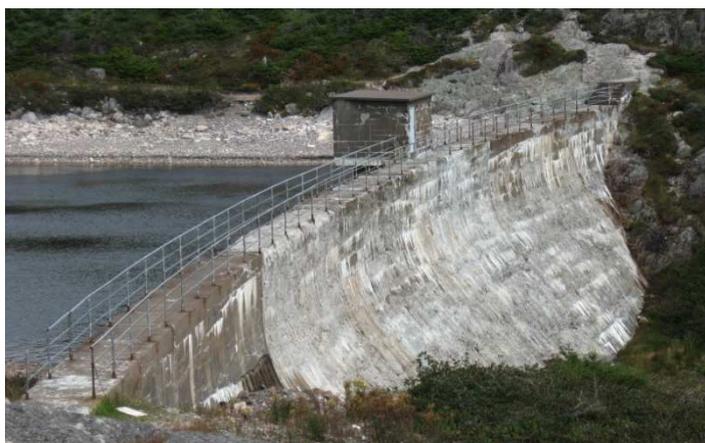
L'eau de la ville de Saint-Pierre provient de deux étangs situés sur les hauteurs de la ville, situés dans une zone naturelle non aménagée. Ces étangs sont fermés par des barrages et forment deux retenues d'une capacité totale de 690 000 m³.

L'eau brute prélevée dans les étangs est rendue potable à la station de traitement qui alimente le réseau de distribution.



Les étangs, les barrages et les zones alentour sont la propriété de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Ils sont exploités par la régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre qui assure également la surveillance et l'entretien du barrage du Goéland.

	Étang de la Vigie	Étang du Goéland
Construction	1958	2008
Bassin versant	70 ha	83 ha
Volume stocké	290 000 m ³	400 000 m ³
Hauteur du barrage	13 m	8 m
Longueur de crête	95 m	170 m
Côte du trop plein	123 m	104,44 m



*Barrage de la Vigie
© Collection privée*



*Barrage du Goéland
© Collection privée*

1.2.3) Le barrage de la Vigie

Construit en 1958, le barrage de la Vigie nécessite aujourd'hui d'être conforté. Pour limiter la pression de l'eau et de la glace sur la partie supérieure de l'ouvrage, la retenue n'est plus utilisée à sa pleine capacité. Le maintien de la cote de sécurité pose des problèmes d'exploitation.

1.2.4) Le barrage du Goéland

L'ouvrage neuf, mis en service le 18 décembre 2008, assure 50% de la ressource en eau de la ville de Saint-Pierre. Le niveau le plus bas de l'année a été enregistré le 24 octobre (103.99 mètres NGF) soit 45 cm en dessous du niveau du déversoir, niveau le plus bas relevé sensiblement à la même période que l'année précédente. Pour mémoire le niveau le plus bas relevé était de 103,43 mètres NGF en août 2012.

1.2.5) Disponibilité de la ressource

La ressource est disponible toute l'année, sauf pendant les premières tempêtes hivernales où le froid conjugué aux vents violents de la partie nord place l'eau en état de

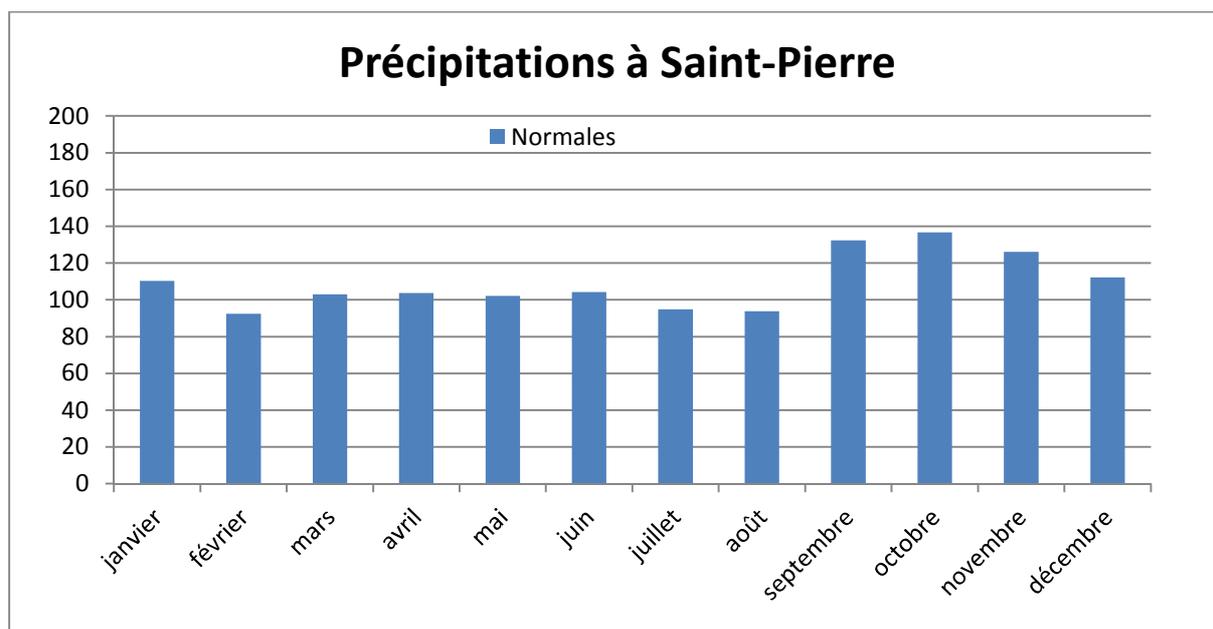
surfusion entraînant presque chaque année une ou deux occurrences de gel des prises d'eau.

1.2.6) Pluviométrie

La répartition annuelle des précipitations impose de maximiser la capacité des deux réservoirs de la ville dès la fonte des glaces afin de faire face à la consommation jusqu'au retour des fortes précipitations d'automne.

L'approvisionnement en eau est régulier généralement régulier sur toute.

Le graphique ci-dessous présente les normales enregistrées mensuellement :



Source : Météo France

1.2.7) Prélèvements annuels

La gestion des prélèvements se traduit par une maîtrise du volume retenu dans les barrages. Cela procure une plus grande autonomie en cas d'épisodes climatiques déficitaires en pluie et de sécuriser l'alimentation en eau de la ville.

Les agents de la station d'eau continuent d'adapter les prélèvements d'eau et les volumes de vidange en fonction des différents impératifs.

1.2.8) Évolution de la production

La production d'eau de la ville de Saint-Pierre est près de deux fois supérieure à la production moyenne d'une commune de 5 700 habitants. La régie poursuit ses efforts de rénovation du réseau, les campagnes de détection de fuites et la sensibilisation de la population quant aux écoulements hivernaux. Ces actions ont permis de réduire fortement la production d'eau ces dernières années.

Depuis 2011, une maintenance préventive s'articule autour de deux campagnes de prélocalisation de fuites sur le réseau d'eau potable organisées au printemps et à l'automne. Si le réseau municipal est maintenant plus étanche, les fuites et écoulements

divers chez les abonnés restent importants. Il est de la responsabilité de chaque abonné de veiller au bon état de ses installations privés et tout particulièrement à leurs mises hors-gel.

1.2.9) Coulage hivernal

La pratique du coulage hivernal consiste pour certains abonnés à laisser un robinet couler pour éviter le gel de la conduite. L'estimation ajustée du volume d'eau ainsi gaspillé est de l'ordre de 65 000 m³. Les hivers plus rigoureux peuvent causer une hausse considérable des écoulements.

En règle générale, le coulage se justifie lorsque la température extérieure est inférieure à -7°C pendant plusieurs jours.

Rappelons que pour éviter le gel d'une canalisation, un écoulement de 60 litres par heure est généralement suffisant. En pratique, la mesure du débit peut se faire par le biais du remplissage d'un récipient de 2 litres en 2 minutes.

1.2.10) Volumes vendus au cours de l'exercice

Ces volumes correspondent aux quantités livrées aux navires en escale dans le port de Saint-Pierre. Ils représentent une quantité négligeable.

Nombre d'abonnements

Un peu plus de 3000 locaux sont assujettis à la taxe d'abonnement aux eaux.

1.2.11) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le réseau de distribution s'étend sur une longueur de 61,7 km.

Il se décompose comme suit :

	Longueurs en m
Diamètre 50	580
Diamètre 60	3 628
Diamètre 80	2 247
Diamètre 100	37 423
Diamètre 125	2 873
Diamètre 150	7 241
Diamètre 200	4 712
Diamètre 300	3 032
Total	61 736

En moyenne, on compte 52 branchements au kilomètre ce qui permet de qualifier le réseau de Saint-Pierre d'« intermédiaire », entre rural et urbain.

1.2.12) Branchements publics en plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé par les services techniques de la ville.

1.2.13) Contrôle des débits mis en distribution

Depuis février 2009, les quantités d'eau fournies au réseau de distribution sont analysées sur une base quotidienne. Ces analyses permettent de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur le réseau de distribution et les surconsommations.

Ce contrôle sert de base à la campagne de recherche de fuites et permet d'en évaluer le résultat.

1.2.14) Campagne de recherche de fuites

Pour continuer d'améliorer le rendement du réseau de distribution et ainsi limiter les pertes, la régie eau et assainissement poursuit le travail entrepris dans ce domaine.

1.3) Tarification de l'eau et recettes du service

1.3.1) Généralités

Le prix de l'eau est fixé par le Conseil Municipal de Saint-Pierre par les délibérations N° 042-2012 en date du 12 novembre 2012 et N° 017-2013 en date du 16 avril 2013.

La tarification reste forfaitaire.

Sont imposables tous les immeubles ou locaux distincts d'un même immeuble dont dispose une personne, soit le propriétaire, soit le locataire, les bâtiments administratifs, commerciaux et techniques, ainsi que les locaux servant de logement de fonction, et qui sont reliés au réseau.

Sont également imposables, les locaux ayant la possibilité d'être reliés au réseau d'adduction d'eau pour lesquels les propriétaires n'ont pas souhaité le raccordement mais qui disposent de la connexion au réseau public d'assainissement.

1.3.2) Tarification forfaitaire des immeubles

Tarif forfaitaire de l'eau en 2015

	Taxe sur l'eau
Résidences principales et tous autres bâtiments	330 €
Résidences secondaires	204 €

Source : Délibération du Conseil Municipal N° 042-2012 en date du 12 novembre 2012

1.3.3) Tarification proportionnelle

Les ravitailleurs d'eau aux bateaux, les activités industrielles et tertiaires, dont les installations sont munies d'un compteur d'eau posé par la municipalité, doivent acquitter une redevance de 1,60 € par tonne d'eau livrée.

1.3.4) Tarification des travaux

Les travaux de raccordement sont facturés conformément à la délibération N°37-2014 en date du 3 juin 2014.

TERRASSEMENTS	
- Forfait tranchée unique jusqu'à huit mètres de longueur	810,00 €
- Terrassement au mètre (au-delà du forfait de 8 m), jusqu'à 1,20 m de profondeur	135,00 €
TRAVAUX AEP	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	310,00 €
- Pose de tuyaux d'eau (au-delà du forfait de 8 m), diamètre 12 à 25 mm, au mètre	1,50 €
- Forfait débouchage de collier de prise en charge, incluant le terrassement	85,00 €
- Forfait déconnexion incluant le terrassement	135,00 €
TRAVAUX ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	345,00 €
- Pose de tuyaux PVC (au-delà du forfait de 8 m), Ø 160 au mètre	15,00 €
INTERVENTION SUR CONDUITES	
- Détection de conduite (déplacement et première heure)	50,00 €
- Détection de conduite (à partir de la deuxième heure)	30,00 €
- Dégel de conduite (déplacement et première heure)	50,00 €
- Dégel de conduite (à partir de la deuxième heure)	30,00 €

1.3.5) Répartition des recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est équilibré par les redevances des usagers, sans subvention du budget général de la commune.

1.4) Indicateurs de performance

1.4.1) Qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée est testée en plusieurs points du réseau, depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au robinet de l'abonné.

L'eau de Saint-Pierre est très douce, et donc agressive car faiblement minéralisée. Sa neutralisation est possible, mais avec un traitement coûteux.

Les agents de la station de traitement de l'eau potable réalisent des analyses d'autocontrôle quotidiennes qui portent sur les qualités physico-chimiques.

D'autre part, un programme d'analyses officielles (paramètres biologiques et physico-chimiques) est réalisé par l'administration territoriale de la santé (ATS). Les résultats complets sont disponibles en mairie.

1.4.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution. Il est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

L'informatisation complète et la mise à jour des plans assure désormais à la régie une bonne connaissance patrimoniale de ses réseaux, adaptée aux contraintes d'exploitation.

1.4.3) Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est évalué sur la base des écoulements nocturnes rapportés aux volumes mis en distribution à la station de traitement de l'eau potable.

La surveillance du réseau puis les campagnes de recherche de fuites initiées en 2009 ont permis de mieux évaluer le rendement du réseau et d'identifier les pertes. Pour le calcul du rendement, il est été tenu compte des débits causés par les fuites décelées auxquels s'ajoutent forfaitairement 50% des autres écoulements permanents non identifiés mesurés la nuit.

1.4.4) Indice linéaire des pertes (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) représente mieux l'état du réseau que le rendement, car il permet de comparer les fuites d'un réseau de distribution à linéaire équivalent, ce qui n'est pas le cas du rendement.

À titre de comparaison, l'indice linéaire de pertes en métropole se situe en moyenne autour de 5 m³/j/km. Il atteint 12 m³/j/km dans un secteur urbanisé voire même 19 m³/j/km dans les DOM.

1.4.5) Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes est important) du fait de la tarification forfaitaire de l'eau.

1.4.6) Indice d'avancement de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la ressource en eau donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource en eau. Il exprime le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel selon la réglementation en vigueur. À Saint-Pierre, compte-tenu de la quantité et la qualité physico-chimique de l'eau stockée dans les retenues, aucune mesure de protection supplémentaire n'apparaît nécessaire, sinon la sécurisation des infrastructures (barrage de la Vigie) et le contrôle des effluents des maisons de l'Anse à Pierre dans le bassin versant de la Vigie.

1.4.7) Réclamations écrites reçues

Les réclamations écrites sont enregistrées en Mairie.

1.5) Actions de solidarité et de coopération

La commission municipale de l'impôt foncier examine les demandes de dégrèvement de l'impôt foncier, y compris les taxes municipales sur l'eau.

Les dégrèvements sont exceptionnels.

À ces abandons de créances, il faut ajouter les exonérations prévues par le code local des impôts, et notamment le fait que les personnes âgées, invalides ou infirmes qui disposent d'un revenu net imposable, pour une part, inférieur ou égal au plafond de la troisième tranche du barème relatif à l'année antérieure sont exonérées des taxes sur l'eau, et ce sans aucune demande de leur part.

2) Données et résultats 2015

2.1) Population desservie

La population desservie en 2015 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

La population desservie

Population municipale	5443
Population totale	5663
Population totale majorée	5759

Source : INSEE
Population légale au 1^{er} janvier 2015

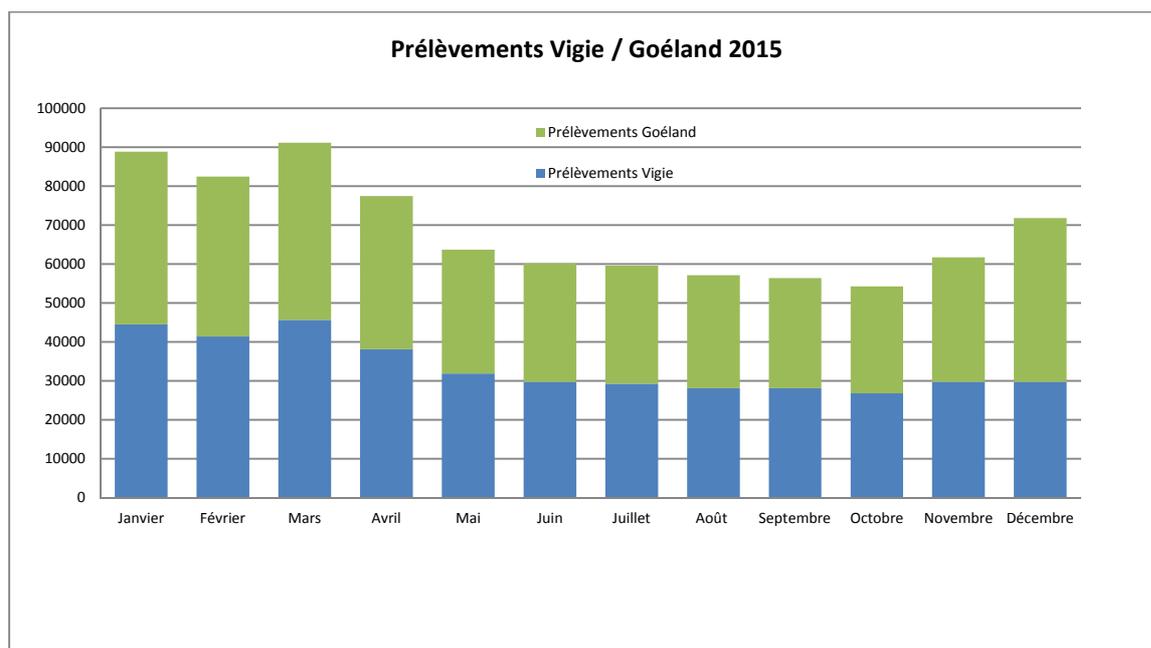
2.2) Prélèvement et production

2.2.1) Volumes prélevés dans le milieu naturel

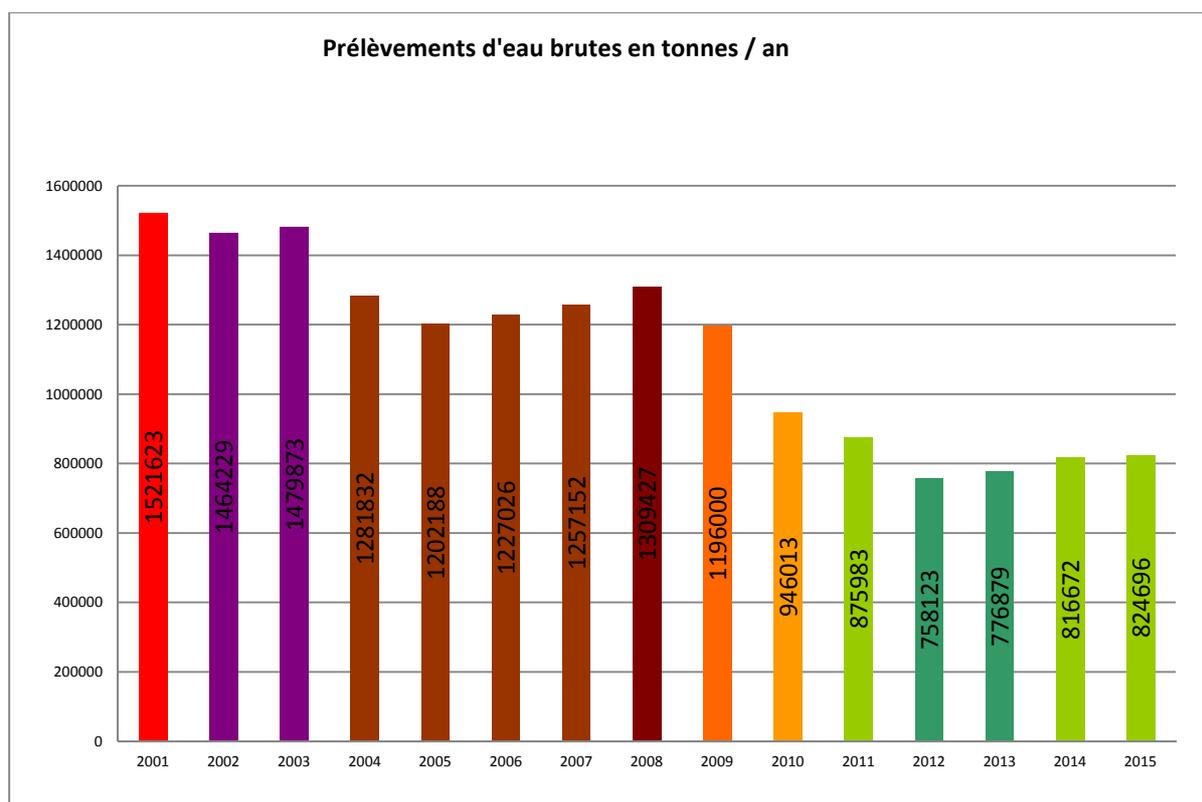
Les volumes prélevés dans le milieu naturel de ces dernières années sont indiqués dans le tableau et les graphes ci-dessous :

Volumes prélevés	2012	2013	2014	2015
Étang du Goéland	520 779 m ³	391 354 m ³	411 619 m ³	421 738 m ³
Étang de la Vigie	237 344 m ³	385 525 m ³	405 053 m ³	402 958 m ³
Total	758 123 m ³	776 879 m ³	816 672 m ³	824 696 m ³

Prélèvements mensuels en m³ – Année 2015



Prélèvements annuels (en m³) – Période 2001-2015



2.2.2) Production

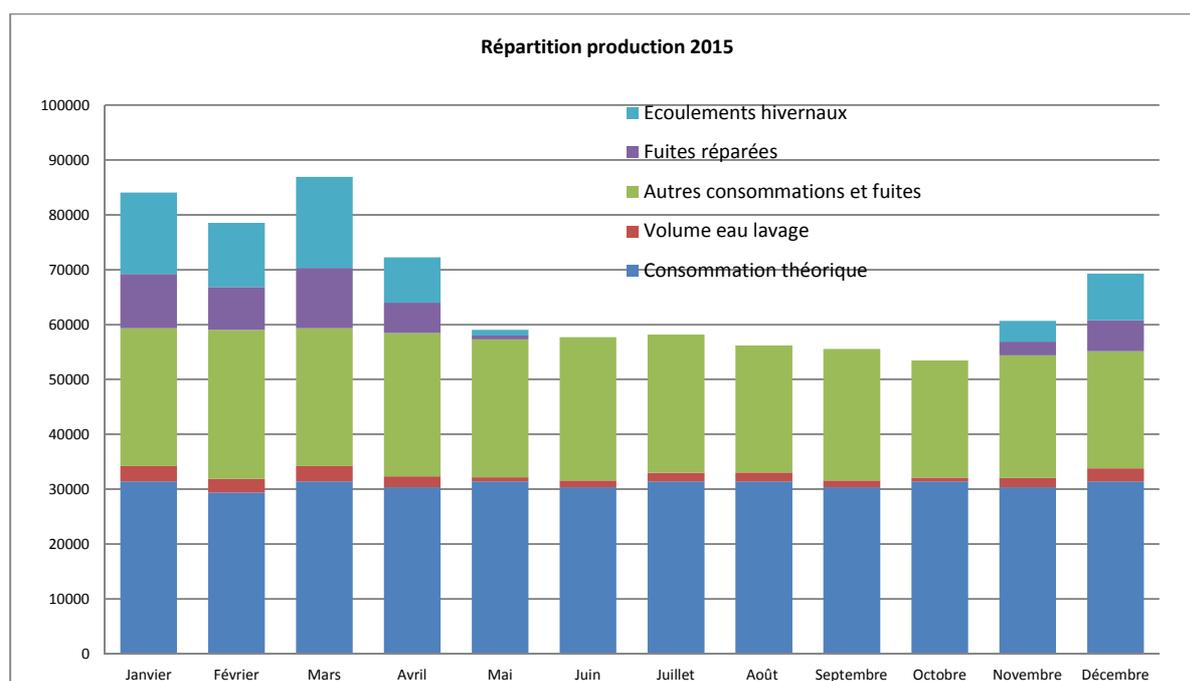
La station de production d'eau potable a produit 770 646 m³ qui ont été livrés au réseau de distribution. Les boues éliminées et les eaux de service représentent 54 050 m³, ce qui porte le rendement de la station de traitement d'eau potable à 93,45%.

Production annuelle de 5 exercices

	2009	2012	2013	2014	2015
Production	1 083 576 m ³	708 982 m ³	712 583 m ³	738 767 m ³	770 646 m ³

Évolution de la production

Globalement, la production d'eau potable a augmenté de 4,13% en 2015.



2.3) Recettes du service

Le budget de fonctionnement est équilibré par les redevances des usagers, sans subvention du budget général de la commune.

Recettes d'exploitation de la régie Eau et Assainissement 2015

Taxes sur l'eau (forfait)	892 953,00 €	97,9 %
Ventes d'eau (tarification proportionnelle)	0,00 €	0 %
Autres prestations auprès des abonnés (travaux)	17 332,50 €	1,9 %
Autres produits	2 006,12 €	0,2 %
TOTAL RECETTES	912 291,62 €	

2.4) Indicateurs de performance

2.4.1) Les indicateurs de qualité des eaux distribuées

Indicateur	Objectif	Taux	Type
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (DASS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie .	100 %	100%	Réglementaire – P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (DASS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques .	100 %	100%	Réglementaire – P102.1

2.4.2) Synthèse des performances du réseau de distribution

Les indicateurs de performance du réseau de distribution

Indicateur	2015	Type
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	Réglementaire P103.2
Rendement du réseau de distribution	75,4 %	Réglementaire P104.3
Indice linéaire des volumes non comptés <i>m³/km/jour</i>	34,2	Réglementaire P105.3
Indice linéaire de pertes en réseau <i>m³/km/jour</i>	8,4	Réglementaire P106.3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,1 %	Réglementaire P107.2
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0 %	Réglementaire P108.3
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4 ans	Facultatif P153.2
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.	0	Facultatif P155.1

2.4.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable donne une indication sur la longueur de conduites remplacées en moyenne sur les cinq dernières années.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire AEP remplacé	165 m	295 m	725 m	1 730 m	491 m

3 406 m de conduites ont été remplacés au cours des cinq derniers exercices, ce qui porte le taux de renouvellement moyen à 1,1 %.

2.5) Financement des investissements

2.5.1) Dépenses investissements

Le tableau ci-dessous est le récapitulatif des dépenses et recettes réalisées par opération en 2015 :

N° Opération	Identification	Début opération	Dépenses	Recettes
1401	Aqueducs	2014	65 217,46 €	576 035,00 €
1402	Albert Briand	2014	101 304,63 €	
1501	Réservoir	2015	18 660,00 €	
1502	Albert Briand/Beaussant	2015	846 747,16 €	195 000,00 €

2.5.2) Descriptif des travaux

2.5.1) Aqueducs

Les travaux de construction des aqueducs se sont terminés en décembre 2014. Les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent aux derniers paiements qui ont eu lieu en 2015 et au versement de l'aide du Fonds Exceptionnels d'Investissement (FEI) à hauteur de 80 % des dépenses sur ce projet.

2.5.2) Albert Briand

Les travaux de construction des réseaux rue Albert Briand se sont terminés en décembre 2014. Les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent aux derniers paiements qui ont eu lieu en 2015.

2.5.3) Réservoir

Les travaux de construction du nouveau réservoir d'eau potable ne seront entrepris qu'en 2017. Les premières dépenses correspondent à des prestations de pré-étude :

- étude géotechnique,
- assistance à maîtrise d'ouvrage,
- lever topographique,
- sondage.

2.5.4) Albert Briand/Beaussant

L'année 2015 marque la poursuite des travaux d'eau et d'assainissement commencés en 2014. Ce sont 491 m de conduites d'eau et 517 m d'assainissement qui ont été remplacés pour un montant global de 947 295,76 €.

État de la dette

Encours de la dette au 31 décembre	33 628,75 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 522,27 €
➤ <i>Dont en capital</i>	15 522,27 €
➤ <i>Dont en intérêts</i>	0,00 €

2.7) Amortissements

Le montant des amortissements pour l'année 2015 se résume ainsi :

Le montant des amortissements en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement s'élève à :

116 195,85 €

Le montant des amortissements en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement (reprise des subventions) s'élève à :

60 312,00 €

2.8) Travaux en régie

Travaux à la station de production d'eau potable

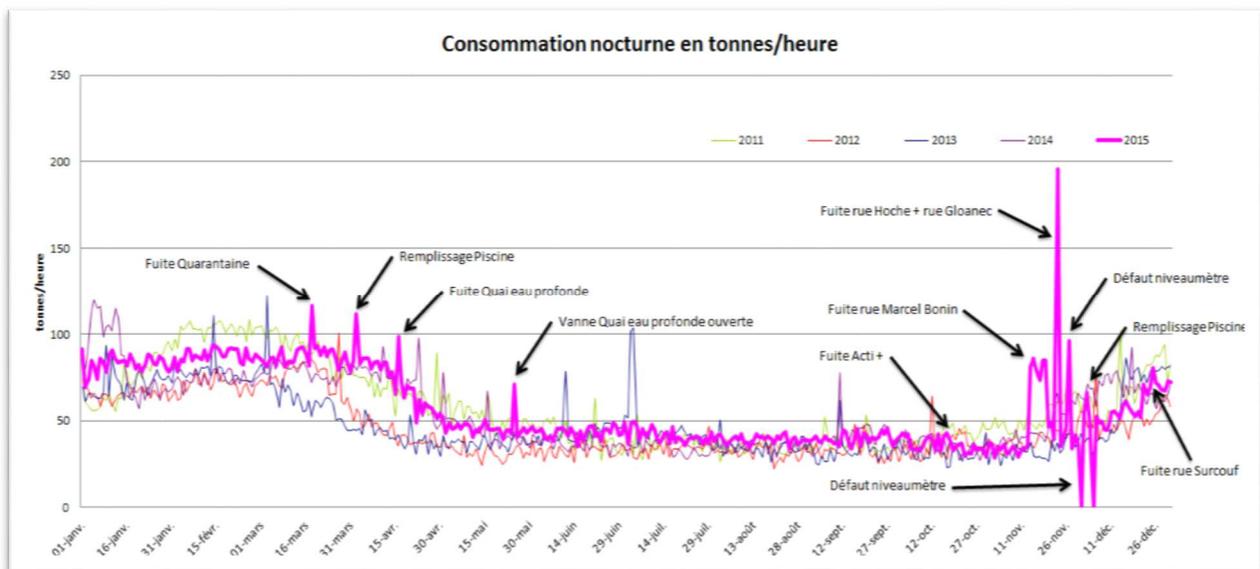
En 2015, un chantier important concernant la réfection totale des décanteurs lamellaires a été réalisé. Il s'agissait de remplacer les modules lamellaires (ou nids d'abeilles), de supprimer l'oxydation des parois et de repeindre les décanteurs entièrement avec une peinture époxy spéciale eau potable. Pour ce faire, les 3 agents de la régie ont travaillé durant trois mois, du 10 juin au 3 septembre.



2.9) Contrôle des débits mis en distribution

Depuis février 2009, les quantités d'eau fournies au réseau de distribution sont analysées sur une base quotidienne. Ces analyses permettent de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur le réseau de distribution et les surconsommations.

Ce contrôle sert de base à la campagne de recherche de fuites et permet d'en évaluer le résultat.



2.10) Campagne de recherche de fuites

La Régie Eau et Assainissement et le service municipal de la voirie ont détecté et réparé 17 fuites sur le réseau d'adduction en eau potable, permettant ainsi d'éviter une perte estimée aux environs de 364 m³ chaque heure.

Date	Lieu	Matériau	Estimation des fuites
19/03/2015	Quarantaine	Fonte 100 mm	32 m ³ /H
07/04/2015	6 Rue des Basques	Fonte 100 mm	5 m ³ /H
27/04/2015	11 Rue du 11 Novembre	Fonte 80 mm	1 ou 2 m ³ /H
30/04/2015	Quai du Commerce	Fonte 100 mm	6 m ³ /H
18/05/2015	10 Rue de l'Espérance	Fonte 100 mm	3 m ³ /H
21/05/2015	Bvd Thélot	Fonte 150 mm	3 m ³ /H
09/07/2015	Route de l'incinérateur	PEHD 100 mm	1 m ³ /H
06/10/2015	Rue de Verdun	Fonte 200 mm	1 m ³ /H
14/10/2015	Rue Maître Georges Lefèvre	Fonte 100 mm	1 m ³ /H
23/10/2015	41 Rue de l'Espérance	3/4" Cuivre	2 m ³ /H
30/11/2015	8 Rue Hoche	Eternite 100 mm	103 m ³ /H
19/11/2015	4 Rue Marcel Bonin	Fonte 100 mm	40 m ³ /H
23/11/2015	8 Rue Hoche	Eternite 100 mm	110 m ³ /H
23/11/2015	Rue Gloanec	Fonte 100 mm	40 m ³ /H
08/12/2015	40 Rue Paul Lebailly	Fonte 100 mm	4 m ³ /H
26/12/2015	Rue Surcouf	Fonte 100 mm	10 m ³ /H
28/12/2015	Résidence Saint-Jacques	Fonte 100 mm	1 à 2 m ³ /H
Total :			Environ 364 m³/H

3) Projets 2016

3.1) Mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des réseaux

La connaissance plus fine du patrimoine de la régie permet désormais de planifier les remplacements de conduites en fonction de l'âge et des incidents rapportés sur chaque tronçon.

Un programme de remplacement suivant des critères dynamiques de gestion des priorités a été mis en place en 2014 et concerne le centre-ville où certaines conduites AEP datent encore des années 1930. Ce programme vise également à maintenir un taux de renouvellement des réseaux supérieurs.

3.2) Études pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau destiné à la consommation humaine (EDCH) sera attribué en début d'année. La phase d'étude se poursuivra tout au long de l'année 2016 afin de pouvoir consulter les entreprises et démarrer les travaux le plus tôt possible en 2017.

Le FEI, déjà sollicité pour aider à financer cette mission, le sera de nouveau en 2016 pour la phase de travaux des terrassements. Un plan de financement plus abouti pourra être validé une fois la phase AVP terminée.

3.3) Étude pour le transfert de la gestion des réseaux de la Collectivité Territoriale

Le rapport du prestataire « A Propos » a été remis en 2015. Pour le moment, il n'a pas permis de trouver un accord avec la Collectivité Territoriale qui souhaiterait plus qu'un transfert de gestion : un transfert de propriété. A l'heure actuelle, cette solution ne semble pas envisageable pour la régie eau et assainissement de Saint-Pierre.

3.5) Travaux barrage du Goéland

2016 devra voir la fin des travaux autour du barrage du Goéland : remis en état de la piste de crête, pose d'un déflecteur, rehausse des piézomètres.....



Ville de Saint-Pierre

Régie Eau et Assainissement
24 rue de Paris – B.P. 4213
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

